

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Perron, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, M. Claude Petit, Mme Claudine Liard, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), Mme Sophie Piveteau-Aussant (procuration à Mme Claudine Liard).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro.

Assistaient également :

M. Druelle et Mme Bargeolle au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 07 avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 12	Excusés : 2	Absents : 3	Votants : 14
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**FINANCES**

▫ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Cession d'un véhicule pour destruction**

Madame la Vice-présidente informe que,

Le véhicule RENAULT ESPACE, immatriculé 956 YL 44, appartenant au CCAS (à l'état d'épave), occupait le terrain du centre technique municipal de la ville. Ce véhicule devant être pris en charge par un organisme professionnel de démolition, l'entreprise Brangeon recyclage a fait une proposition d'un montant de 123,28 € pour la cession de ce véhicule.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU la proposition de l'entreprise Brangeon,

VU le certificat de destruction du véhicule,

CONSIDERANT la cession du RENAULT ESPACE immatriculé 956 YL 44 pour destruction à la société BRANGEON RECYCLAGE,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la cession pour destruction du véhicule RENAULT ESPACE immatriculé 956 YL 44 à la condition suivante :

- **Dépôt n°12225906 du 29/12/2022 pour 1,340 T à 92 € soit 123,28 €.**

**PRECISE** que le bien qui figure à l'actif sous le n°06IM000009 pour un montant brut de 21 188,89 € et qui a été totalement amortis, doit être sortie de l'inventaire,

**MANDATE** Monsieur le Président, à défaut la Vice-présidente, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance



**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **17 AVR. 2023**

- son affichage le **19 AVR. 2023**

Accusé de réception en préfecture 044-264401555-20230412-DEL-230409-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023
---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*